

COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES PORTEURS DES OBLIGATIONS



NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE SA

(une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 51, JF Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.182 619)

(Emetteur)

Mis à la disposition du public à l'occasion de l'émission et l'admission sur le Marché réglementé de la Bourse du Luxembourg d'Obligations de Euro 30.000.000 dont le remboursement final est référencé sur le cours de l'Indice CAC® Large 60 Equal Weight ER et venant à échéance le 23 mai 2028

(les « Obligations »)

Code ISIN FR0013318896

Conformément aux Modalités du Prospectus de Base visé par l'Autorité des marchés financiers sous le n°17-270 en date du 13 juin 2017, NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE SA informe les porteurs des Obligations que :

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans le présent communiqué.

L'Emetteur atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent communiqué sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Sous réserve des informations figurant dans le présent communiqué, il n'y a pas eu de fait nouveau significatif, d'erreur ou d'inexactitude substantielle concernant les informations contenue dans les Conditions Définitives qui serait de nature à influencer l'évaluation des Obligations depuis la publication des Conditions Définitives.

Les termes définis dans les Conditions Définitives auront la même signification lorsqu'ils sont utilisés dans le présent communiqué.

Les Conditions Définitives en date du 2 mars 2018 prévoient:

Page	PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES	
3	6. Prix d'Emission de la Tranche :	98,82% du Montant Nominal Total
	RESUME DE L'EMISSION Section C – Valeurs mobilières	
30	C.8 Description des droits attachés aux Obligations	Prix d'Emission: 98,82% du Montant Nominal Total

A compter de la publication de ce communiqué et considérant l'erreur manifeste contenue dans la documentation, l'Emetteur informe les Porteurs d'Obligations que les Conditions Définitives sont modifiées comme suit:

Page	PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES
-------------	---

3	6. Prix d'Emission de la Tranche :	<u>99,82%</u> du Montant Nominal Total
RESUME DE L'EMISSION Section C – Valeurs mobilières		
30	C.8 Description des droits attachés aux Obligations	Prix d'Emission : <u>99,82%</u> du Montant Nominal Total

Toutes les autres modalités des Conditions Définitives restent inchangées.

Conformément à l'article 8.1 de la Directive Prospectus et à l'article 212-17 du Règlement Général AMF, les investisseurs qui ont accepté d'acheter des Obligations ou d'y souscrire avant que le communiqué ne soit publié ont le droit de retirer leur acceptation pendant deux jours ouvrables après la publication du communiqué (soit jusqu'au 12 mars 2018 à 17h00).

Fait à Luxembourg, le 9 mars 2018



Par :Gaëlle Attardo-Kontzler

Signataire autorisé